

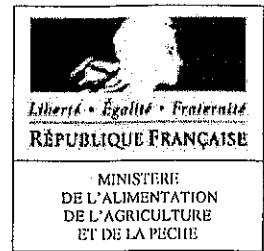
Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 9700401DACE14171



DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.
DEFENSE PLAZA
23/25 RUE DELARIVIERE LEFOULLON
DEFENSE 9
92800 PUTEAUX
FRANCE

Paris, le

03 DEC. 2004

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de nouveaux emballages, concernant le produit :

N° Intrant : 9700401 - KOCIDE 2000

AMM n° 9700401

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9700401 Nom commercial : **KOCIDE 2000**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9700401

Firme détentrice : DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.

Type commercial : Produit de référence

Composition : Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 35 %

Vu la notification de l'Anses n° 2014-0437 du 8 octobre 2014

Conditions d'emploi

- Délai de rentrée : 24 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Autorisation d'utilisation de nouveaux emballages de type sacs multicouches en feuille PET/Nylon/Feuille métallocine d'une contenance de 10 kg.

Dénominations commerciales

KOCIDE 2000,

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

09 DEC. 2014

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux
Alain TRIDON*